



FORMULAIRE

MEDAILLES PROFESSIONNELLES

DU TRAIT D'UNION DES ÉLECTRICIENS

Le personnel méritant des entreprises d'équipement électrique peut être mis à l'honneur par la remise des médailles du Trait d'Union des Electriciens.

Vous souhaitez faire bénéficier un ou plusieurs collaborateurs de cette distinction professionnelle, nous vous invitons à nous retourner le présent document dûment complété.

NOTEZ DANS LE FORMULAIRE CI-DESSOUS LES MEMBRES CONCERNES DE VOTRE PERSONNEL AYANT

- ⊙ de 15 à 20 ans dans la profession (dans trois entreprises maximum) ;
- ⊙ de 21 à 30 ans (et plus) de présence (dans quatre entreprises maximum).

SOCIETE : **Correspondant** :
Adresse : Tel :

ANCIENNETE (Distinction honorifique)	MÉDAILLÉ (titre, nom, prénom ou joindre une liste)	ANNEE DE REMISE	COUT UNITAIRE HT *	NBRE**	MONTANT
de 15 à 20 ans (médaille de BRONZE)	65,00 €
de 21 à 30 ans (médaille d'ARGENT)	70,00 €
31 ans et plus (médaille de VERMEIL)	90,00 €
TOTAL I				
TVA 20%				
TOTAL TTC				

* frais de finition, de gravure, de mise sous écrin et d'envoi compris

** remise à partir de 5 médailles commandées.

DELAI DE LIVRAISON (à préciser) :

Fait à le

Signature et cachet de l'entreprise

✉ 10, rue du Débarcadère 75852 PARIS CEDEX 17 - ☎ 01.40.55.14.11 - mail c.charayron@cseee.fr

Règlement à l'ordre du Trait d'Union des Electriciens

Ne seront prises en compte que les demandes accompagnées de leur règlement